



Hygiène, sécurité et conditions de travail

Compte-rendu du CHSM du 5 juillet

Le CHSM réuni le 5 juillet a examiné principalement le rapport d'activité 2004 de l'inspection hygiène et sécurité et fait le point sur différents dossiers tels que la formation des membres des CHS, les crédits et l'intranet hygiène et sécurité.

Le rapport des IHS

Le rapport présenté est une synthèse des rapports des différents IHS. Il est composé de 2 parties; d'une part il fait état des constatations relatives aux dysfonctionnements répertoriés en 5 domaines et d'autre part il lance quelques dossiers et pistes pour l'avenir. Vous pouvez le consulter sur le site intranet ministériel Alizé.

Quelques chiffres autour de l'activité de terrain des IHS, au nombre de 17 aujourd'hui: 925 visites de sites (872 en 2002), 299 visites (153 en 2002) effectuées dans le cadre d'une construction ou d'un aménagement. 28% des visites ont été effectuées avec le Médecin de prévention, et 27% avec l'ACMO contre respectivement 33% et 41% en 2002.

Ce qu'il faut retenir de ce rapport

▪ *La situation des ACMO*

La question de la professionnalisation de la fonction d'ACMO est une nouvelle fois posée dans le rapport. La FDSU a de nouveau dénoncé le manque de disponibilité des ACMO des directions les plus importantes en effectifs (DGI, DGCP, DGDDI) et déploré le renoncement de la DPMA à exercer une quelconque influence auprès des directions.

▪ *Les questions de sécurité*

Les constatations touchant à la sécurité (incendie, électrique, substances chimiques, équipements de travail...) restent les plus nombreuses (51% du nombre total).

La FDSU a proposé d'agir dans 2 directions:

- Inviter les CHS au travers de leurs programmes de prévention, à mieux prendre en compte ces considérations pour parvenir à des résultats tangibles;
- former les gestionnaires de sites (les chefs de service responsables d'un immeuble) aux différentes obligations (vérifications, exercices d'évacuation, issues de secours ...) qui leur incombent en matière d'hygiène et de sécurité et à leur responsabilité pénale.

Sur ce dernier point et sur notre insistance, la DPMA s'est (enfin!) engagée à réaliser un module en 2006 pour que les IHS puissent former en 2007 les chefs de service concernés. La DPMA fera le point sur la faisabilité de cette formation lors du CHSM de décembre ! !

En agissant dans ces deux directions, on pourra faire avancer de manière concrète la culture hygiène et sécurité sur le terrain, l'objectif étant de faire disparaître des rapports de visites des IHS les nombreuses remarques portant sur l'absence de vérifications, l'absence d'exercice

d'évacuation, les issues de secours encombrées ou fermées à clef, les chaufferies servant de lieux de stockage divers et variés.....

▪ *Les conditions matérielles de travail/éléments ergonomiques*

Au delà des remarques sur le mauvais positionnement des écrans, le rapport souligne que *"Les restructurations des locaux ou les mises en plateau (rapprochement CDI/Recettes ou IFU)n'ont pas amélioré l'aménagement des espaces de travail. La situation s'est même souvent dégradée en ce qui concerne les surfaces et aménagement des espaces de travail. De nombreux bureaux d'accueil du public ont été créés ainsi que des espaces d'archives vivantes qui ont réduit les espaces de bureaux"*.

Ou encore concernant les ambiances sonores *"Les nuisances dues au bruit sont celles générées par l'activité de travail dans un bureau collectif (conversations, téléphones, imprimantes...).* Le bruit est un facteur aggravant des situations de stress...."

La FDSU a vivement regretté que dans ce domaine on régressait alors que le CHSM avait mené pendant 2 ans une réflexion sur le travail sur écran. Mais aujourd'hui il faut se rendre à l'évidence: le document « dispositif ministériel relatif au travail sur écran » diffusé en 2001 est quasiment perdue de vue.

Nous avons rappelé notre demande de réalisation d'un support pédagogique plus léger que le document cité plus haut pour que les chefs de service prennent en compte l'ensemble des paramètres permettant de concilier la configuration des locaux, la nature de l'activité et le souhait des agents.

Pour notre fédération, l'amélioration des conditions de travail est une priorité au regard de leur impact potentiel sur la santé des agents et nous le réaffirmerons lors de la réunion du 27 septembre consacré à la santé au travail.

Les conditions de travail doivent être abordées dans leur globalité et associer l'ensemble des acteurs (médecin, ergonomes, IHS). Sans nier les contraintes organisationnelles, techniques ou budgétaires qui peuvent exister, il n'en demeure pas moins que la réflexion doit porter sur les différents aspects de l'environnement physique du travail : mobilier, espace de travail, ambiances physiques (bruit, éclairage), organisation du travail, nature de l'activité ...sans oublier d'associer à la réflexion les agents concernés.

▪ *Les risques professionnels*

La FDSU a rappelé sa demande exprimée lors du dernier CHSM: que les directions générales dotent les agents soumis à des risques professionnels, des équipements de protection individuelle (chaussures, gants, blousons, masques, gants....) nécessaires à l'exercice de leur mission ou métier et assurent leur formation à la sécurité pour éviter l'hétérogénéité et les disparités qui existent sur l'ensemble du territoire; en effet certains CHS financent de tels équipements ou encore assurent une formation, d'autres pas estimant que cela relève des directions.

L'objectif étant de réduire (dans l'attente de pouvoir les supprimer) les risques encourus par ces personnels, il appartient aux directions de doter les agents des équipements de protection nécessaires à l'exercice de leurs missions et de les sensibiliser aux règles de sécurité.

Un note émanant de la DPMA devrait être rédigée dans ce sens.

Le rapport signale que le CHS du Calvados a décidé de rendre obligatoires les formations à la sécurité pour tous les agents recensés dans les fiches de risques professionnels.

A signaler également que le CHSDI d'Ille et Vilaine a décidé lors de sa dernière réunion que tout équipement de protection individuelle serait désormais fourni et financé par la direction concernée.

A noter quelques initiatives:

- le CHSDI de Charente expérimente la mise en place d'un registre hygiène et sécurité dématérialisé.
- L'IHS de Paris a mis en place sur les 3 CHS parisiens un registre unique se substituant aux 13 registres réglementaires possibles.



➤ Informations relatives aux crédits

- le solde des crédits (les 20% restant) des CHS est en instance de délégation.
- Les crédits non engagés par le CHS spécial de la redevance (soit environ 127 000 €) seront redistribués, avant l'automne aux CHS-DI dont dépendent désormais les agents dont le service a été supprimé en 2005.

➤ Le point sur les formations

- pour les agents des services du personnel des directions

Il s'agit d'une formation à la médecine statutaire et à l'articulation entre les différentes médecines de la fonction publique à destination des services gestionnaires de personnel. Les sessions de formation ont débuté en mai et se dérouleront tout au long de l'année en 2005.

Un bilan sera tiré en 2006.

Cette formation devrait permettre de supprimer les nombreux dysfonctionnements existants: fiche de liaison insuffisamment utilisée, absentéisme aux visites médicales....

Une plaquette d'information sur l'organisation de la médecine statutaire a été réalisée et les représentants des personnels siégeant dans les commissions de réforme en ont été destinataires. Ce document est par ailleurs sur le site intranet Alizé.

- pour les membres des CHS suite au renouvellement intervenu à l'automne 2004. Cette nouvelle action de formation est faite en interne (par les IHS et les médecins de prévention) Elle s'adresse à tous les membres (administration et syndicats) des CHS et se déroulera en 2 temps:

- une formation de base dite "tronc commun" d'une durée de 3 jours (2+1)
- une formation de 2 jours sur des thèmes spécifiques en 2006.

Un premier bilan estimatif a pu être établi au 1^{er} juin 2005: le taux de participation des représentants du personnel est de 47%, celui des représentants de l'administration est de 17%!!!!

L'ensemble des fédérations a vivement critiqué et dénoncé le manque d'intérêt manifeste des représentants de l'administration pour cette formation.

En effet ce type de formation au delà de l'appréhension des textes et de la réglementation permet également de définir des pratiques communes pour une meilleure approche des risques et au final un travail plus constructif en CHS. Lors des prochaines réunions de comités, les militants devront dénoncé fortement le comportement des directions qui n'ont pas participé aux formations (précision importante: les ACMO ne sont pas les représentants des administrations).

Pour les comités dont la formation est programmée au cours du dernier trimestre, il leur faudra insister sur la nécessaire participation de tous leurs membres, en insistant plus particulièrement sur ceux de l'administration qui lors des précédentes formations ont brillé (d'une façon générale) par leur absence.

La formation de 2 jours qui aura lieu en 2006 se fera sur la base de thèmes spécifiques choisis par chaque CHS parmi les 8 thèmes proposés (la liste sera arrêtée prochainement).

➤ L'intranet hygiène, sécurité et conditions de travail

Suite à la demande de la FDSU de créer un espace dédié aux membres des CHS pour mutualiser les pratiques et initiatives intéressantes en provenance des différents comités, la DPMA a présenté la nouvelle architecture que pourrait avoir l'intranet ministériel consacré à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail:

- un espace d'information accessible à l'ensemble des agents du ministère toujours localisé sur la page d'accueil d'Alizé (rubrique conditions de travail) comportant des informations

pratiques sous forme de fiches thématiques sur le rôle des acteurs, le travail sur écran, les registres, l'amiante, le tabac, le harcèlement moral, le droit de retrait.....

- un espace dédié aux acteurs (médecins, inspecteurs, secrétaires animateurs) qui serait amélioré et enrichi.
- Un espace consacré aux membres des CHS (via un identifiant) qui permettrait à la fois de faire état des évolutions de la réglementation, de diffuser les orientations du CHSM, les rapports annuels et de mutualiser les bonnes pratiques autour d'un classement thématique.

Cette nouvelle architecture devrait être finalisée lors du CHSM du 16 décembre.

NB: aujourd'hui sur Alizé vous pouvez consulter à la rubrique conditions de travail les rapports annuels de l'ergonomie, de la médecine de prévention et des IHS, le guide et le dossier technique amiante, les nouveaux textes relatifs à la médecine de prévention, à la médecine statutaire.....

➤ *Infos en bref*

→Le ministère a recruté une **nouvelle ergonome; Marie-Hélène Gervais** a pris ses fonctions en mai.

→**Les pôles sociaux et médicaux** tels qu'ils avaient été envisagés (partenariat avec les mutuelles notamment) sont "morts". Il n'en demeure pas moins qu'il faut encore mettre fin aux initiatives prises par certains DSF qui sous le prétexte de venir en aide aux agents en difficultés ont mis sur pied des structures associant ou pas les représentants des personnels et qui peuvent se révéler dangereuses pour les agents.

Bien vouloir nous faire remonter les informations dont vous pourriez avoir connaissance.

→**Réglementation**

- Jurisprudence sur le tabac: la cour de cassation a rendu le 29 juin un arrêt imposant à chaque employeur une obligation de résultat et pas seulement de moyens pour protéger ses salariés du tabagisme. L'employeur doit donc s'assurer que les interdictions de fumer sont effectivement respectées et ne pas se contenter d'apposer des panneaux d'interdiction dans les locaux collectifs ou recevant du public.

- Un arrêté du 26 mai 2004 (JO du 5 juin 2004) rend obligatoire dans chaque département et dans chaque établissement recevant du public, la désignation d'un fonctionnaire responsable de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements du ministère de l'économie et des finances. La liste des établissements et des fonctionnaires responsables doit être communiqué au préfet.

N'hésitez pas à contacter l'équipe fédérale du CHS ministériel

Léna Lainé – SNUI 01 44 64 64 32	Michèle Rault – SNUI 02 99 40 63 42	Christine Fauquet - 06 20 85 21 52 Solidaires-Douanes
Françoise Morbontemps Sud- Trésor 01 43 56 31 41	Jean-Jacques Huet –S.U.I 02 32 23 45 86	Alain Feuillet – S.U.I 05 57 97 04 31
Gilles Sarrabère SNUCCRF 05 40 00 64 18	Olivier Géron 06 67 97 67 03 Solidaires-Douanes	

Calendrier des prochaines réunions

- **27 septembre: groupe de travail « la santé au travail »**
- **15 novembre: groupe de travail sur la refonte du questionnaire adressé aux CHS**
- **16 décembre: CHSM**
- **Début 2006: groupe de travail sur le Document Unique**